



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Comité Central d'Action Sociale

Blois, le 5 février 2010

Monsieur Dominique BUSSEREAU  
Secrétaire d'Etat aux Transports  
Hôtel Roquelaure  
246, Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Affaire suivie par : André MANDARD

[andre.mandard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:andre.mandard@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. 06 20 50 42 91 – Fax : 02 54 55 48 71

11, rue Laplace – CS 2912  
41029 BLOIS Cédex

Monsieur le Ministre,

Le Comité Central d'Action Sociale du MEEDDM relève depuis de nombreuses années que les enfants des agents résidant dans les départements d'Outre Mer se trouvent dans une situation discriminatoire pour se rendre en Métropole, dans le cadre de séjours d'études ou de vacances.

En effet, le coût du transport en avion très élevé, les soustrait du bénéfice des structures d'accueil (toutes situées en Métropole), du Centre de Gestion des Colonies de Vacances (CGCV), seul opérateur du MEEDDM.

Alors que ces centres sont unanimement reconnus par l'ensemble des composantes sociales du Ministère, ces enfants ne peuvent y accéder.

Le coût des études devient également prohibitif lorsqu'il s'agit de suivre celles-ci en Ile de France ou dans un autre pôle universitaire de la métropole.

Je vous demande donc, Monsieur le Ministre aux transports, de bien vouloir porter une attention toute particulière sur cette situation qui engendre des conséquences très pénalisantes pour une population d'agents du Ministère, déjà durement touchée par les effets de « vie chère » dans ces régions.

Je souhaite pouvoir en discuter avec vous et vos services dans les meilleurs délais.

Certain de votre écoute et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président du Comité Central d'Action Sociale du MEEDDM

André MANDARD